

UN **DANGER** QUI NOUS GUETTE

*« Retiens dans la foi et dans l'amour qui est en
Jésus-Christ le modèle des saines paroles que
tu as reçues de moi. Garde le bon dépôt. »*
(2 Timothée 1.13,14)

*« Examinez-vous vous-mêmes pour savoir si vous
êtes dans la foi ; éprouvez-vous vous-mêmes. »*
(2 Corinthiens 13.5)

Barry BAGGOTT

Introduction

Ce petit livret est destiné à ceux qui sont déjà membres de l'Église du Christ. Certes, nous ne voulons rien dire ou écrire qu'il faille cacher aux non-chrétiens, à « ceux du dehors » (comme Paul les désigne souvent dans ses épîtres), car tout le monde a besoin de connaître les vérités de la Parole de Dieu. Mais un message peut bien être à l'intention d'un auditoire spécifique, et celui-ci s'adresse à nous, les frères et sœurs en Christ.

Nous sommes dans un monde où de nouvelles Églises semblent naître tous les jours, mais la plupart d'entre elles se ressemblent sur presque tous les plans. L'Église du Seigneur, par contre, se distingue manifestement de ces groupes d'origine humaine, **car les dénominations ne se conforment pas au modèle conservé pour nous dans le Nouveau Testament**. Leurs doctrines sur le plan du salut et bien d'autres sujets, leurs manières d'adorer Dieu, leurs formes d'organisation et les noms qu'elles portent sont étrangers à la Parole de Dieu. Les Églises du Christ, par contre, ont toujours prêché un retour à la Bible et une restauration de l'Église telle que Christ l'a voulue, telle que les saintes Écritures nous la révèlent.

Nous avons toujours insisté sur plusieurs principes qui sont rarement respectés par les autres :

- Il ne faut pas aller au-delà de ce qui est écrit (1 Cor. 4.6), mais plutôt demeurer dans la doctrine de Christ (2 Jean 9-11).
- Il faut avoir un « Ainsi parle l'Éternel » pour tout ce que l'on fait dans la religion.
- Il faut être capable de citer le livre, le chapitre et le verset qui justifient n'importe quelle pratique que l'on adopte.

Quand on respecte l'autorité de la Bible, on cherche à parler là où la Bible parle et à se taire là où elle se tait (Apocalypse 22.18,19). On veut être en mesure de montrer bibliquement pourquoi l'on croit ce que l'on croit et fait ce que l'on fait. On se garde d'accepter des pratiques qui n'ont pas de soutien dans le Nouveau Testament.

Voilà pourquoi, même en ce qui concerne les noms que nous portons, les Églises du Christ ont toujours refusé de porter des étiquettes comme « protestant », « évangélique », ou « catholique ». Nous nous considérons comme des « chrétiens », tout court, comme l'étaient Pierre, Paul, Jean et tous les premiers disciples. Nous avons reconnu le danger de regarder nos voisins religieux pour avoir des idées sur comment servir Dieu (Deutéronome 12.30), car Dieu, dans sa Parole, nous a déjà donné « *tout ce qui contribue à la vie et à la piété* » (2 Pierre 1.3).

Ce que je viens de résumer, en quoi cela constitue-t-il un message pour « ceux du dedans » ? C'est un message pour nous, parce qu'il est très facile pour nous, comme pour tout être humain, de **ne pas pratiquer ce que nous prêchons**. Ce n'est pas par exprès ; c'est généralement plutôt par manque de vigilance. Sans nous en rendre compte, nous pouvons introduire des pratiques ou de nouvelles façons de faire que nous n'avons pas examinées sérieusement et humblement à la lumière des Écritures. Nous n'avons pas posé cette question si importante : « *Par quelle autorité fais-tu ces choses, et qui t'a donné l'autorité de les faire ?* » (Marc 11.28). Jésus a dévoilé l'hypocrisie des chefs religieux qui lui ont posé cette question, mais il n'a pas minimisé l'importance de la question ; il a plutôt promis d'y répondre, à condition qu'ils répondent avec franchise à sa question. Nous avons depuis longtemps demandé à nos amis dans les dénominations par quelle autorité ils baptisent des bébés, installent un « pape » ou « évangéliste suprême » comme chef de l'Église sur terre, emploient des instruments de musique dans le culte, font des prières à Marie, etc. Ces choses ne sont pas explicitement défendues dans le Nouveau Testament, mais nous reconnaissons qu'elles ne sont pas autorisées non plus. Mais nous avons le devoir de nous poser fréquemment la même question à l'égard de ce que nous faisons et ce que nous enseignons.

C'est avec tristesse que je constate dans plusieurs pays francophones que des frères bien-aimés commencent depuis quelques années à mettre sur pied des structures et des organisations, au-delà de (pour ne pas dire « au-dessus de ») l'assemblée locale, qui ne faisaient pas partie de la vie de l'Église primitive. Ils cherchent à organiser l'Église nationalement et en zones avec des responsables de zones conformément au découpage du pays (districts,

départements, préfetures et sous-préfetures). Ils cherchent à introduire des cotisations et la centralisation des fonds, afin de les redistribuer selon les décisions d'un conseil ou comité. On prône des projets à but lucratif pour financer l'œuvre de l'Église. Dans certains pays, telle association ou tel bureau exécutif veut se réserver le droit de décider qui sera reconnu comme évangéliste. Même au niveau de l'assemblée locale, au lieu de se motiver les uns les autres à participer plus généreusement à la collecte afin de faire plus de bonnes œuvres, on crée des tontines ou cagnottes, qu'on les désigne sous le nom de mutuelles, d'associations d'entraide, ou autre chose. Les personnes qui paient leurs cotisations pensent que lorsque leur tour arrivera, lorsqu'elles auront besoin de puiser dans le fond commun, elles y auront pleinement droit. C'est pour cela qu'elles y contribuent. Cette manière de penser n'a rien à voir avec l'esprit de générosité que le Christ nous enseigne ; elle fait penser davantage aux sociétés d'assurance dans le monde qu'à la solidarité qui existait entre les premiers chrétiens.

Ce n'est pas à nous de vouloir juger les cœurs ou les motivations des autres. Jusqu'à preuve du contraire, je crois à la bonne volonté de ceux qui prônent ces choses. Ils pensent sincèrement que ce qu'ils proposent permettra de faire avancer l'œuvre du Seigneur, de fortifier les assemblées et de gagner des âmes. Parfois, ils sont frustrés et attristés face à des frères et des assemblées qui dorment spirituellement, qui ne font pas d'effort pour répandre l'Évangile et implanter l'Église là où elle n'existe pas, qui ne donnent pas selon leurs moyens, etc. Mais le plan de Dieu est parfait ; au lieu de modifier le plan, nous avons besoin de nous examiner et nous repentir d'un manque de zèle. **La solution ne se trouve pas dans les innovations humaines que l'on voit dans les dénominations ou dans le monde.** Tout en reconnaissant les bonnes intentions de nos frères et sœurs, nous pouvons reconnaître les doctrines et les pratiques qui ne sont pas conformes à l'enseignement de la Bible, et nous devons nous y opposer.

J'ai lu récemment ces paroles de la part d'un prédicateur de longue date :

«Les gens n'emploient pas la musique instrumentale parce qu'elle serait recommandée dans la Bible. Ce n'est que lorsque quelqu'un met en question leur pratique que ceux qui l'uti-

lisent se mettent à chercher des passages bibliques pour la justifier.»

La même remarque pourrait se faire au sujet de ceux parmi nous qui recommandent la création de ces structures pour organiser, canaliser ou diriger les Églises, ainsi que les associations nationales de prédicateurs, de femmes, et de jeunes, avec leurs bureaux exécutifs et leurs budgets : l'idée de les créer ne vient pas de l'étude de la Bible ; on fouille la Bible pour trouver des passages dans un effort de les justifier après les avoir créées. Ou bien, on se dit qu'il s'agit de questions pratiques et qui n'ont pas d'impact sur la doctrine ; on prétend qu'il n'y a donc aucun besoin de textes bibliques qui les appuient.

Au lieu de montrer que leurs propositions sont conformes au modèle biblique ou de s'engager dans un débat sur la base des Écritures, nos frères emploient parfois des tactiques indignes pour faire accepter ces changements. On exerce des pressions sociales (mettant à l'écart ceux qui choisissent de ne pas participer à certaines rencontres), on offre des avantages matériels pour motiver certaines personnes à se mettre de leur côté, on dénigre ceux qui s'opposent en les accusant d'être calomnieux, isolationnistes, pharisiens, légalistes, ou semeurs de division. On prétend que ceux qui s'opposent à leurs méthodes s'opposent à toute forme d'entraide ou de bienfaisance, alors que ce n'est pas le cas. Nous voulons bien que les assemblées s'entraident, y compris en matière de bienfaisance, mais cela peut et doit se faire en respectant le modèle contenu dans le Nouveau Testament. Certains traitent des mots tels que «biblique» ou «autonomie» comme étant répugnants, alors que l'Église n'a même pas raison d'exister si elle ne cherche pas à être fidèle à la Bible.

Examinons les Écritures avec patience et humilité pour savoir ce que le Seigneur veut pour son Église. **Éloignons-nous de ces comportements indignes et recherchons dans le respect mutuel la voie qui plaira à Dieu.**

Le reste de ce livret reprend des articles et des textes qui serviront de rappels de plusieurs enseignements bibliques dont la validité a depuis longtemps été reconnue parmi nous. Certains de ces articles ont été publiés il y a presque 30 ans. Ce ne sont pas des nouveautés, mais beaucoup de frères et sœurs ne les ont jamais

vus ou lus. Même pour ceux qui se souviennent de les avoir lus, cette répétition est très utile, car il arrive facilement que les serviteurs de Dieu oublient des vérités qu'ils ont une fois épousées; il arrive qu'ils abandonnent des pratiques bibliques qu'ils ont depuis un certain temps observées. Si nous ne révisons pas de temps en temps les principes de la Parole de Dieu, si nous n'étudions pas pour nous rappeler pourquoi nous faisons ce que nous faisons, nous finirons certainement par dévier de la bonne voie.

Je vous prie de prendre le temps de lire attentivement ce qui suit, de chercher les passages bibliques qui y sont cités et de réfléchir profondément sur ces vérités que nous avons fait découvrir aux autres et que nous ne devons pas abandonner nous-mêmes.

Fraternellement,
Barry Baggott

CHAPITRE 1

Ne pas aller au-delà de ce qui est écrit

(Extrait du livre *Comment comprendre la Bible*)

Jusqu'à présent nous avons traité du sujet de l'application des Écritures en nous appuyant sur l'idée d'un modèle auquel il faut chercher à nous conformer. Dieu nous donne dans les Écritures un modèle à suivre pour la doctrine, l'Église et même la vie chrétienne. Mettre en pratique l'enseignement de la Bible signifie imiter le modèle qu'elle nous fournit.

PAR QUELLE AUTORITÉ... ?

Une autre manière de traiter du sujet de la mise en application de la Parole serait de commencer par la question de l'autorité.

En Marc 11, nous lisons :

«Pendant que Jésus se promenait dans le temple, les principaux sacrificateurs, les scribes et les anciens vinrent à lui et lui dirent : Par quelle autorité fais-tu ces choses, et qui t'a donné l'autorité de les faire?»

À cause de l'hypocrisie de ses interlocuteurs, Jésus n'a pas répondu directement à leur question, mais il n'a pas suggéré que la question était sans importance. Dans ses propos, le Seigneur a indiqué qu'il n'y a, en fin de compte, que deux réponses possibles à une telle question :

«Jésus leur répondit : Je vous adresserai aussi une question ; répondez-moi, et je vous dirai par quelle autorité je fais ces choses. Le baptême de Jean venait-il du ciel, ou des hommes?» (Marc 11.27-30)

Il est sous-entendu dans la réponse de Jésus qu'il faut respecter ce qui est établi par l'autorité de Dieu, mais pas forcément ce qui vient de l'homme.

Dans un autre passage, Jésus cita un texte du prophète Ésaïe et l'appliqua aux chefs religieux de son temps :

*« Ce peuple m'honore des lèvres,
Mais son cœur est éloigné de moi.
C'est en vain qu'ils m'honorent,
En enseignant des préceptes
Qui sont des commandements d'hommes. »*

Puis, il ajouta :

*« Toute plante que n'a pas plantée mon Père céleste sera déracinée.
Laissez-les : ce sont des aveugles qui conduisent des aveugles ; si
un aveugle conduit un aveugle, ils tomberont tous deux dans une
fosse. »* (Matt. 15.8,9,13,14)

En d'autres termes, ce que les hommes ont institué de leur propre chef et donc sans l'autorisation divine ne sera pas agréé par Dieu, et ceux qui enseignent ou qui suivent des enseignements qui viennent des traditions humaines plutôt que de la Parole de Dieu risquent la perte. La question de l'autorité est donc très pertinente, et nous avons intérêt à nous poser la question : « Par quelle autorité faisons-nous ce que nous faisons dans la religion, et qui nous a donné le droit de faire ou d'enseigner ces choses ? »

Dieu a délégué toute autorité à son Fils, Jésus-Christ (Matt. 28.18), et Jésus, en tant que souverain, nous a communiqué sa volonté au moyen de la Parole de ses messagers, les apôtres et d'autres hommes inspirés qui ont écrit le Nouveau Testament. C'est ainsi que Paul nous rappelle en Galates 1.11,12 : « *Je vous déclare, frères, que l'Évangile qui a été annoncé par moi n'est pas de l'homme ; car je ne l'ai ni reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus-Christ.* » Et il insiste auprès des Corinthiens : « *Si quelqu'un croit être prophète ou inspiré, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur* » (1 Cor. 14.37).

Paul écrit aux Colossiens : « *Et quoi que vous fassiez, en parole ou en œuvre, faites tout au nom du Seigneur Jésus* » (Col. 3.17). Il devrait aller sans dire que nous ne pouvons pas prêcher ou faire « *au nom du Seigneur Jésus* » ce que le Seigneur Jésus n'a pas autorisé. On revient donc à la question : Par quels moyens pouvons-nous déterminer ce que la Parole du Seigneur autorise ? Ce sont, en fait, les mêmes moyens par lesquels on reconnaît le modèle de l'Église apostolique : les commandements, les exemples et les déductions logiques.

CE QUI N'EST PAS AUTORISÉ EST DÉFENDU ?

Là où une pratique ou un enseignement n'est pas autorisé d'une de ces manières, il faut considérer la probabilité qu'il soit, en fait, défendu. Dans la vie profane, il y a certainement des situations où c'est une faute grave que de faire ce qu'on n'est pas autorisé à faire. Dans une entreprise où il y a un service achats, un employé qui n'est pas de ce service n'a pas droit de passer des commandes au nom de l'entreprise pour l'achat de marchandises. Dans une société qui a son spécialiste en relations publiques, ce n'est pas n'importe quel employé qui peut se permettre de parler à la presse au nom de la société. Les employés qui font de telles choses sans autorisation se verront bientôt au chômage.

Parfois, une personne est autorisée à faire quelque chose, mais elle va au-delà de ce qu'elle a le droit de faire. Si vous donnez de l'argent à votre enfant en lui disant d'aller à la boutique vous acheter deux bouteilles de coca-cola, et qu'il revient avec les deux cocas, plus une bière et un jouet pour lui-même, vous ne serez pas content. Il n'a pas suivi vos instructions – il a fait ce que vous ne l'avez pas autorisé à faire. Dans la religion aussi, ce qui n'est pas autorisé est souvent défendu.

Nous voyons un exemple particulièrement frappant en Lévitique 10.1-3 :

« Les fils d'Aaron, Nadab et Abihu, prirent chacun un brasier, y mirent du feu, et posèrent du parfum dessus ; ils apportèrent devant l'Éternel du feu étranger, ce qu'il ne leur avait point ordonné. Alors le feu sortit de devant l'Éternel, et les consuma : ils moururent devant l'Éternel. Moïse dit à Aaron : C'est ce que l'Éternel a déclaré, lorsqu'il a dit : Je serai sanctifié par ceux qui s'approchent de moi, et je serai glorifié en présence de tout le peuple. Aaron garda le silence. »

Dieu avait donné aux Israélites des instructions assez complètes concernant les activités du culte, y compris l'action de brûler de l'encens. Les deux sacrificateurs en question, Nadab et Abihu, se sont écartés de ces instructions. Ils ont pris du feu d'une source qui n'avait pas été indiquée ou autorisée dans les instructions de Dieu. L'infraction peut nous sembler petite, mais pour Dieu, ces hommes n'avaient pas eu de respect pour ses choix. Ils ne l'ont pas sanctifié. Ils ont pris à la légère ses commandements. Ceux-là qui

officiaient au culte de Dieu avaient donné au peuple un exemple de désobéissance. Pour leur faute Dieu les a punis de mort. Ce n'est pas qu'ils ont fait ce que Dieu avait interdit ; c'est qu'ils ont fait ce qu'il n'avait pas autorisé.

UN PRINCIPE AFFIRMÉ DANS PLUSIEURS PASSAGES

Jésus-Christ, selon Hébreux 6.20, a été fait souverain sacrificateur pour toujours. L'auteur se base sur ce fait pour prouver que la loi de Moïse a manifestement été remplacée par une autre loi : «*Car, le sacerdoce étant changé, nécessairement aussi il y a un changement de loi*» (Héb. 7.12). Il tire la conclusion que la loi a dû être changée, parce que l'ancienne loi n'autorisait que des hommes de la tribu de Lévi à servir comme sacrificateur. Le silence à l'égard des autres tribus avait la force d'une interdiction.

«En effet, celui de qui ces choses sont dites appartient à une autre tribu, dont aucun membre n'a fait le service de l'autel; car il est notoire que notre Seigneur est sorti de Juda, tribu dont Moïse n'a rien dit pour ce qui concerne le sacerdoce.» (Héb. 7.13,14)

Remarquez que Moïse n'avait pas explicitement défendu aux hommes de la tribu de Juda de servir comme prêtres, mais en précisant la tribu de Lévi, Dieu a tout de même exclu du sacerdoce ceux de Juda et de toutes les autres tribus qui n'avaient pas été explicitement autorisées.

En Actes 15, les apôtres et prophètes dans l'Église de Jérusalem s'étaient penchés sur une question qui leur avait été posée par l'Église d'Antioche. Le problème avait été soulevé à Antioche par de faux docteurs qui étaient venus de Jérusalem. Dans la lettre que les conducteurs de l'Église de Jérusalem ont rédigée pour l'Église d'Antioche, ils dirent :

«Ayant appris que quelques hommes partis de chez nous, et auxquels nous n'avions donné aucun ordre, vous ont troublés par leurs discours et ont ébranlé vos âmes, nous avons jugé à propos, après nous être réunis tous ensemble, de choisir des délégués et de vous les envoyer avec nos bien-aimés Barnabas et Paul.» (Actes 15.24,25)

Il est clair que les hommes qui avaient suscité des problèmes dans l'Église d'Antioche avaient tort, ayant agi sans autorité pour enseigner ce qu'ils enseignaient : les apôtres ne leur avaient donné aucun ordre. Les apôtres n'avaient pas donné l'ordre de NE PAS

aller à Antioche et de NE PAS enseigner la fausse doctrine en question, mais ces hommes ont quand même mal agi. Il leur manquait l'autorité de faire ce qu'ils avaient fait.

D'autres passages aussi montrent que l'on pêche quand on fait ou qu'on enseigne ce qui n'est pas autorisé par la Parole de Dieu. En 1 Corinthiens 4.6 Paul recommande de « *ne pas aller au-delà de ce qui est écrit* ». L'apôtre Jean donne cet avertissement :

« Prenez garde à vous-mêmes, afin que vous ne perdiez pas le fruit de votre travail, mais que vous receviez une pleine récompense. Quiconque va plus loin et ne demeure pas dans la doctrine de Christ n'a point Dieu; celui qui demeure dans cette doctrine a le Père et le Fils. » (2 Jean 8,9)

Mais n'y a-t-il pas des choses qui ne sont pas explicitement commandées, ou pour lesquelles nous n'avons pas d'exemple apostolique, mais qui sont quand même permises ? Après tout, les apôtres n'ont jamais pris un avion pour aller prêcher l'Évangile. Sans commandement explicite à cet égard, sans exemple approuvé, avons-nous le droit de prendre des moyens de transport « non bibliques » ? Une clé se trouve dans le caractère général ou spécifique d'un commandement.

ORDRES SPÉCIFIQUES ET ORDRES GÉNÉRAUX

Quand nous avons identifié un commandement, il faut prêter attention pour déterminer à quel point il est général ou spécifique. Quand un aspect du commandement est spécifié, d'autres possibilités sont exclues, parce qu'elles n'ont pas été autorisées. Si vous devez remplir un formulaire ou un questionnaire, et qu'il y est écrit de le remplir avec de l'encre noire ou bleue, vous n'avez pas droit de le faire avec de l'encre rouge ou verte. Le formulaire risque d'être rejeté et votre effort en le remplissant aura été en vain. Par contre, si les instructions disent simplement d'employer de l'encre (plutôt qu'un crayon), l'encre de n'importe quelle couleur sera permise.

Quand un commandement est général, il autorise tout ce qui est de la catégorie nommée. Par exemple, Dieu dit à Noé de faire l'arche de « bois de gopher » (Gen. 6.14), ce qui était assez spécifique et limitait les choix de Noé. Si Dieu avait dit simplement d'employer du bois, Noé aurait pu, à sa discrétion, utiliser du bois de chêne, de pin, d'ébène, d'érable ou de tout autre arbre. Ainsi,

pour revenir à l'ordre que Jésus a donné quand il envoyait les disciples en mission, nous notons qu'il a dit : « *Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création* » (Marc 16.15). Il n'a pas dit d'aller à pied ou d'aller à dos d'âne. Il n'a pas précisé un moyen de transport quelconque. Si donc on va par bateau ou par train ou par avion ou à pied, on obéit toujours à l'ordre d'aller. On ne fait pas autre chose que ce qui a été commandé ou autorisé.

Quand un médecin écrit une ordonnance, il mentionne seulement le médicament que le pharmacien doit dispenser. Le pharmacien sait que tout médicament qui n'est pas précisé sur l'ordonnance est exclu. Il sait également qu'en mettant les drogues dans une boîte, en y attachant une étiquette, et en mettant la boîte dans un sachet, il n'ajoute pas à l'ordonnance ; il facilite la livraison de ce qui a été précisé.

LE SILENCE ET LES EXEMPLES APPROUVÉS

Certaines pratiques dans l'Église sont fondées uniquement sur les exemples que nous voyons dans le Nouveau Testament, étant donné que nous ne trouvons pas de commandements à leur sujet. Ces exemples approuvés peuvent autoriser les Églises aujourd'hui à faire certaines choses, alors que l'absence d'exemples peut constituer une interdiction.

La collaboration entre assemblées

Considérons le sujet de la collaboration entre Églises locales pour illustrer ce principe. Voyons ce que la Parole autorise et ce qu'elle n'autorise pas dans ce domaine.

Il semble évident dans le Nouveau Testament que les différentes assemblées n'évoluaient pas dans l'isolement, sans contact avec des chrétiens dans d'autres assemblées locales. Une Église ne s'intéressait pas uniquement à ce qui se passait en son propre sein ; elle cherchait à implanter et à fortifier des assemblées en d'autres communautés, voire d'autres pays. Conduite par le Saint-Esprit, l'Église de la ville d'Antioche envoya Barnabas et Saul (Paul) pour qu'ils prêchent l'Évangile et établissent des assemblées à Chypre, en Phrygie, en Lycaonie et d'autres provinces (Actes 13, 14). À la fin de leur mission, ces deux frères « *convoquèrent l'Église, et ils racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux, et comment il avait ouvert aux nations la porte de la foi* » (Actes 14.27). L'assemblée d'An-

tioche n'a pas assumé un rôle d'« Église mère » vis-à-vis des Églises locales établies au cours de ce voyage, mais elle démontrait un intérêt fraternel pour leur bien-être. « *Paul dit à Barnabas : Retournons visiter les frères dans toutes les villes où nous avons annoncé la Parole du Seigneur pour voir en quel état ils sont* » (Actes 15.36).

Nous voyons aussi que Paul demandait à tel ou tel frère de se rendre auprès de telle assemblée pour l'encourager, l'exhorter ou l'enseigner davantage ou pour lui en apporter des nouvelles (1 Th. 3.1-3; Col. 4.7,8; etc.). Dans l'autre sens, nous voyons que certaines assemblées contribuaient financièrement aux besoins des serviteurs de Dieu comme Paul pour qu'ils puissent enseigner et fortifier d'autres assemblées (2 Cor. 11.8,9; Phil. 4.14-16).

Notons également que les assemblées se souciaient les unes des autres pour ce qui est des besoins physiques en temps de crise, surtout en ce qui concernait celles qui étaient les plus vulnérables.

« En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, se leva et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en effet, sous [l'empereur] Claude. Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. Ils le firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul. » (Actes 11.27-30)

À une autre occasion, « *les chrétiens de Macédoine et d'Achaïe ont décidé de faire une collecte en faveur des pauvres appartenant au peuple de Dieu à Jérusalem* » (Rom. 15.26, FC). Les Églises n'ont pas créé de structure permanente pour de tels efforts, mais chaque assemblée a choisi un membre pour qu'ensemble les frères désignés apportent cette grosse somme d'argent en sécurité et dans la transparence jusqu'à sa destination (2 Cor. 8.16-23).

Dans toutes ces activités d'intérêt commun, aucun siège n'a été établi, aucun bureau exécutif n'a été créé, aucune assemblée générale réunissant les délégués de toutes les Églises locales n'a été organisée, ni pour administrer la vie collective de ces Églises ni pour imposer quoi que ce soit à des assemblées individuelles. Ceux qui prônent la création de ce genre d'organe administratif citent souvent le cas du prétendu « Concile de Jérusalem » en Actes 15, qui s'est penché sur la question soulevée dans l'Église d'Antioche, question à laquelle nous sommes référés plus haut.

« Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion ; et les frères décidèrent que Paul et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et anciens, pour traiter cette question. » (Actes 15.1,2)

En Actes 15 il n'est pas question de plusieurs assemblées qui envoient des délégués pour former un concile. Il n'est pas question de formuler un programme de réunions annuelles. Il n'est pas question de choisir des officiers tels qu'un président ou un secrétaire général. Il n'est pas question de percevoir des fonds de la part des assemblées et de redistribuer cet argent selon un plan centralisé. Il n'est pas question de dire aux différentes assemblées locales comment elles devaient faire leur travail. En outre, il ne faut pas oublier que les hommes qui ont délibéré sur la question de la circoncision des païens en Actes 15 étaient des hommes inspirés. Dans ce chapitre nous avons tout simplement une assemblée ayant une question qui envoie des messagers pour la présenter à une autre assemblée où il y a des hommes inspirés. Ils sont loin de créer un siège et initier un congrès annuel. Cette réunion ne ressemble aux conciles modernes ni dans son origine, ni dans sa composition, ni dans son but.

Le modèle que nous trouvons dans le Nouveau Testament est simple, mais il suffit pour permettre à l'Église de faire tout ce que le Seigneur a voulu que son Église fasse. Chaque assemblée était de toute évidence autonome vis-à-vis des assemblées sœurs, tout en ayant avec elles des liens d'amour fraternel.

CHAPITRE 2

L'autonomie des Églises

(*Chemin de Vérité, Vol. 3, No. 1*)

Les Églises du Christ cherchent de toute leur force à retrouver le christianisme des débuts. Elles désirent se libérer des traditions des hommes et des divisions afin de vivre leur foi dans la simplicité et la pureté, prenant pour seul guide les Saintes Écritures.

Un principe essentiel dans cet effort de restaurer l'Église telle qu'elle était aux temps des apôtres a toujours été le respect de l'autonomie des assemblées locales. Ce principe fut reconnu très tôt dans les efforts de restauration aux États-Unis. Le conseil régional qui gouvernait une dénomination dans l'état du Kentucky (USA), reconnaissant que sa propre existence était contraire aux principes bibliques, a même rédigé en 1804 son «Testament», un document par lequel le conseil s'est dissous lui-même (*The Last Will and Testament of the Springfield Presbytery*). Ses membres voyaient que le conseil était en lui-même un obstacle au but de retrouver le christianisme des débuts. Les Églises qui avaient été gouvernées par ce conseil devinrent indépendantes, liées seulement par l'amour fraternel, la foi, et le même désir de suivre la Bible seule.

Plus tard, quelques-unes de ces mêmes Églises ont compromis le principe de l'autonomie par la création d'une organisation, appelée «Société Missionnaire», pour diriger l'œuvre missionnaire de toutes les Églises. Les assemblées affiliées à cette organisation perdirent de plus en plus leur indépendance sur d'autres plans aussi et finirent par se retrouver avec les mêmes structures, pratiques, et croyances que les dénominations qu'elles avaient abandonnées. Cela démontre clairement, en effet, qu'il ne faut pas cesser d'enseigner un principe biblique en supposant qu'il est accepté de tous. L'Écriture nous avertit : «*Que celui qui croit être debout prenne garde de tomber*» (1 Corinthiens 10.12).

Dans cette étude nous voulons examiner la question de l'autonomie des assemblées pour mieux comprendre les raisons et mieux apprécier l'importance du principe.

I. DÉFINITION DE L'AUTONOMIE

Que signifie l'autonomie des Églises ? L'expression se réfère surtout au droit de chaque Église locale de s'autogouverner. Une assemblée autonome est une unité qui se gouverne elle-même. Elle n'est assujettie ni à une « Église mère » ni à un conseil régional, national ou mondial, ni à une assemblée générale composée de délégués de toutes les Églises locales. Elle gère ses propres finances, choisit ses propres conducteurs et fixe son propre programme de travail. De même, elle n'a aucun droit sur d'autres assemblées locales se trouvant ailleurs.

Des assemblées autonomes ont des relations fraternelles entre elles et peuvent s'entraider et coopérer ensemble pour avancer la cause du Christ tant que leur indépendance est respectée.

Il ne s'agit pas bien sûr d'être autonome ou indépendant de l'autorité du Christ, mais par rapport à d'autres assemblées ou organisations.

II. POURQUOI LES ASSEMBLÉES LOCALES DOIVENT-ELLES ÊTRE AUTONOMES ?

A. L'autonomie est biblique.

1. *L'autonomie vue par l'autorité limitée des anciens*

Les Églises, comment étaient-elles gouvernées ? Au niveau des Églises locales, on constate l'autorité d'un groupe d'hommes appelés anciens, évêques ou pasteurs. Actes 14.23 nous dit que Paul et Barnabas « firent nommer des anciens dans chaque Église ». L'Église à Philippiques avait ses évêques et ses diacres (serviteurs) (Philippiens 1.1). Paul détailla pour Tite les qualifications requises pour être ancien, afin qu'il « établisse des anciens dans chaque ville, s'il s'y trouve quelque homme irréprochable » (Tite 1.5,6). En Actes 20.17,28 nous lisons que « de Milet Paul envoya chercher à Éphèse les anciens de l'Église ». Quand ils furent arrivés, il leur dit : « Prenez garde à vous-mêmes et à tout le troupeau sur lequel [selon la version Colombe, "au sein duquel"] le Saint-Esprit vous a établis évêques, pour paître l'Église du Seigneur, qu'il s'est acquise par son propre sang. » Ces hommes exerçaient leur ministère d'évêque au sein d'un troupeau, c'est-à-dire d'une seule Église locale, celle d'Éphèse.

En 1 Pierre 5.1-4, nous voyons deux niveaux d'autorité. Il adresse des exhortations aux anciens qui doivent paître le troupeau de

Dieu, ce qui laisse entendre qu'ils étaient des pasteurs, ou bergers. Il leur promet une récompense quand le souverain pasteur apparaîtrait. Le souverain pasteur est, bien sûr, Jésus, celui qui est établi sur l'Église entière. Les pasteurs qui travaillent sous son autorité sont les anciens qui servent dans les Églises locales. Plusieurs choses dans ce passage indiquent que la surveillance d'un ancien est limitée à sa seule Église locale :

« *Faites paître le troupeau de Dieu qui est sous votre garde* » (selon la Colombe, « qui est avec vous ») : Un berger ne peut prendre soin que du troupeau avec lequel il est.

« *Ceux qui vous sont échus en partage* » : L'autorité d'un ancien ne s'étendait pas sur tous les chrétiens, mais seulement sur ceux qui lui étaient échus en partage, c'est-à-dire son Église locale.

« *Étant les modèles du troupeau* » : Par ses anciens, une Église avait ceux qui lui servaient d'exemples au milieu d'elle, là où leur vie quotidienne pouvait être constamment observée. Un évêque ne peut pas être un exemple direct et efficace pour une Église où il n'est pas en contact constant avec les membres.

Établir un homme comme pasteur ou évêque ayant la surveillance de toutes les Églises locales dans un secteur donné serait violer le modèle donné dans le Nouveau Testament et tordre le sens des mots bibliques. Celui que la Bible charge de surveiller l'Église ne peut exercer sa fonction que dans l'Église locale où il est lui-même membre.

2. L'autonomie vue par l'existence de seulement deux niveaux d'organisation dans l'Église

Quand on considère l'organisation de l'Église du Seigneur, on s'aperçoit que le mot Église est employé principalement dans deux sens. Selon le premier sens, l'Église est unique. Jésus dit : « *Sur ce roc je bâtirai mon Église* » (Matthieu 16.18). Dieu a tout mis sous les pieds de Jésus et « *l'a donné pour chef suprême à l'Église, qui est son corps* » (Éphésiens 1.22,23). Or, « *il y a un seul corps* » (Éphésiens 4.4). Cette unique Église est composée de tous les chrétiens. « *Le Seigneur ajoutait chaque jour à l'Église ceux qui étaient sauvés* » (Actes 2.47).

Au premier siècle, ces chrétiens ou sauvés étaient regroupés en Églises, désignées, non par leurs croyances distinctives, mais par le nom de leur localité ou même de leur lieu de réunion. Là nous

trouvons le deuxième sens du mot Église, celui d'une assemblée locale. Voyons des exemples :

« *Il y avait dans l'Église d'Antioche des prophètes et des docteurs...* » (Actes 13.1)

« *Il parcourut la Syrie et la Cilicie fortifiant les Églises.* » (Actes 15.41)

« *Toutes les Églises de Christ vous saluent.* » (Romains 16.16)

« *Paul, [...] à l'Église de Dieu qui est à Corinthe.* » (1 Corinthiens 1.1,2)

« *Timothée [...] vous rappellera [...] quelle est la manière dont j'enseigne partout dans toutes les Églises.* » (1 Corinthiens 4.17)

« *Agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie.* » (1 Corinthiens 16.1)

« *Les Églises d'Asie vous saluent. Aquilas et Priscille, avec l'Église qui est dans leur maison, vous saluent beaucoup dans le Seigneur.* » (1 Corinthiens 16.19)

« *Paul, [...] à Philémon, [...] et à l'Église qui est dans ta maison.* » (Philémon 1,2)

Le mot « Église » est parfois employé pour désigner une réunion de l'Église d'une localité : « *Dans l'Église j'aime mieux dire cinq paroles avec mon intelligence, afin d'instruire aussi les autres* » (1 Corinthiens 14.19).

Ces Églises locales sont les seules unités d'organisation mentionnées dans le Nouveau Testament.

Nous avons déjà vu que Jésus « *est la tête du corps de l'Église* » (Colossiens 1.18) et « *chef suprême à l'Église* » (Éphésiens 1.22). Il est d'ailleurs le seul chef de l'Église connu par la Bible. On peut dire, donc, que le seul siège de l'Église, c'est le ciel, là où se trouve ce chef. Jésus règne sur son Église à travers sa Parole, transmise par des hommes inspirés. Les apôtres ne parlaient pas de leur propre chef. Paul dit aux Corinthiens : « *Si quelqu'un croit être prophète ou spirituel, qu'il reconnaisse que ce que je vous écris est un commandement du Seigneur* » (1 Corinthiens 14.37). Aux Galates il écrit :

« *Je vous déclare, frères, que l'Évangile qui a été annoncé par moi n'est pas de l'homme ; car je ne l'ai reçu ni appris d'un homme, mais par une révélation de Jésus-Christ.* » (Galates 1.11,12)

Nous voyons donc deux niveaux d'organisation dans l'Église : l'Église entière, sur laquelle préside le souverain pasteur (Jésus), et les Églises de chaque localité au sein desquelles travaillent les autres pasteurs (les anciens). La Bible ne parle pas d'autre unité d'organisation.

Créer un autre niveau serait aller au-delà de ce qui est écrit, faire ce qui n'est pas autorisé (1 Corinthiens 4.6; 2 Jean 9-11). Ce serait commettre un péché au même titre que le fait d'incorporer dans l'adoration de Dieu des actes que le Nouveau Testament ne recommande pas, tels que les instruments de musique, les bougies, la danse, les statues, etc.

3. L'autonomie vue par la responsabilité des Églises locales de maintenir la pureté de doctrine et de vie

En Apocalypse chapitres 2 et 3, Jésus passe en revue les cas des sept Églises de l'Asie auxquelles s'adresse la lettre. Il devient évident par la lecture que chaque assemblée est tenue responsable pour son comportement et pour ce qu'elle permet d'être enseigné en son sein. Par exemple, le Seigneur félicite l'Église d'Éphèse d'avoir éprouvé ceux qui se disent apôtres et qui ne le sont pas et de les avoir trouvés menteurs (Apoc. 2.2). Il reproche l'Église de Pergame ainsi : « *Mais, j'ai quelque chose contre toi, c'est que tu as là des gens attachés à la doctrine de Balaam* » (Apoc. 2.14). Elle est donc appelée à se repentir (Apoc. 2.16). À l'Église de Thyatire, il dit : « *Ce que j'ai contre toi, c'est que tu laisses la femme Jézabel [...] enseigner et séduire mes serviteurs* » (Apoc. 2.20). Par contre, à l'Église de Philadelphie, il dit : « *Tu as gardé la parole de la persévérance en moi* » (Apoc. 3.10).

De même, Paul accuse les Églises de la Galatie de s'être détournées pour passer à un autre évangile (Gal. 1.6) et félicite l'Église de Thessalonique d'être devenue un modèle pour tous (1 Thessaloniens 1.7). Chaque Église était indépendamment responsable de maintenir son propre respect de la Parole de Dieu. Une assemblée qui est sous les ordres d'une hiérarchie quelconque n'est plus responsable tant qu'elle se soumet à ses supérieurs hiérarchiques. Le fait que les Églises locales étaient considérées dans le Nouveau Testament comme étant responsables confirme donc le fait qu'elles étaient autonomes.

Si la Bible enseigne donc que les Églises locales sont autonomes et que Dieu n'a pas pourvu d'autre forme d'organisation pour l'Église,

cela doit nous suffire. S'éloigner du modèle biblique pour l'organisation de l'Église serait être infidèle envers la Parole de Dieu.

B. L'autonomie est efficace.

L'autonomie des Églises n'est pas seulement biblique, elle est efficace. Jésus dit : «*Allez par tout le monde, et prêchez la bonne nouvelle à toute la création*» (Marc 16.15). Trente-quatre ans plus tard, l'apôtre Paul dit en Colossiens 1.23 que l'Évangile avait été prêché à toute créature sous le ciel. Ce succès extraordinaire fut atteint sans autre organisation que celle des Églises locales. Pourquoi n'arrivons-nous pas à faire la même chose de nos jours? Le problème n'est pas un manque de structures d'organisation, mais le fait que nous négligeons de nous servir pleinement de l'organisation que le Seigneur a pourvue.

Le travail d'évangélisation fut entrepris et financé sans la création de «missions», de «sociétés missionnaires», ou d'autres institutions. Quand Paul évangélisait à Corinthe, par exemple, il recevait de la part d'autres Églises un salaire (2 Corinthiens 11.8). Quand il était à Thessalonique, il recevait de l'aide de l'Église à Philippiques (Philippiens 4.16). Ce soutien venait de la part des Églises locales et non pas d'une organisation d'origine humaine.

Les œuvres de bienfaisance étaient également entreprises par les Églises locales de manière très simple et directe. Par exemple, en Actes 11.27-30, nous voyons que l'Église d'Antioche fut mise au courant d'un besoin en Judée. «*Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. Ils le firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul.*»

Ce que Dieu veut que son Église fasse, elle peut le faire par le moyen des Églises locales. Ce que des Églises locales ne peuvent pas être capables de faire n'est pas une œuvre que l'Église est chargée de faire, car l'Église du Seigneur n'a pas d'autre organisation que les assemblées.

C. L'autonomie est une sécurité contre l'apostasie.

L'abandon de l'autonomie des Églises représente déjà une apostasie, mais elle facilite l'apostasie sur d'autres plans. Quand toutes les Églises sont indépendantes et qu'une Église locale s'égaré par une erreur doctrinale, les autres Églises peuvent rester dans la vérité. Elles ne seront pas forcément contaminées par la fausse doctrine. Par contre, quand les Églises sont soumises à une direc-

tion régionale ou nationale et qu'une erreur s'introduit au niveau de la direction, la fausse doctrine s'étend rapidement sur toute l'Église. La hiérarchie est presque toujours dotée de certains moyens pour assurer la conformité des Églises locales, que ce soit des pressions sociales ou des pressions financières.

L'apostasie se produit presque toujours de manière progressive, petit à petit. L'organisation centrale adopte une pratique ou prend une mesure qu'une Église locale n'approuve pas vraiment. Même quand l'affiliation au siège est volontaire, l'assemblée ne veut pas tellement se faire remarquer de manière négative par le fait de protester. Elle se dit que l'action en question n'est pas suffisamment sérieuse pour qu'elle se retire de l'association, et elle finit par s'habituer à la nouvelle pratique. Ensuite vient un autre petit changement de la part du siège ou de l'assemblée générale, et le même processus se répète où l'Église finit par accepter les erreurs malgré elle-même. La création d'une forme d'organisation non biblique permet d'accélérer l'apostasie et de contaminer toutes les Églises du haut en bas. L'autonomie des Églises est un moyen pourvu par Dieu pour limiter la progression de l'erreur.

Les Églises de Christ ne constituent pas une dénomination de plus qui vient s'ajouter à la confusion du monde dit « chrétien ». Elles cherchent à se conformer en toutes choses à la Parole du Seigneur. Elles prêchent les mêmes conditions de salut que celles prêchées par les hommes inspirés du premier siècle. Elles adorent Dieu en esprit et en vérité en observant tout simplement ce qui est indiqué dans le Nouveau Testament. Elles respectent aussi les choix de Dieu pour l'organisation de l'Église. Dans la mesure où un groupe de croyants s'éloigne du modèle biblique en ce qui concerne l'un ou plusieurs de ces aspects de la vie de l'Église, ce groupe cesse d'être l'Église du Seigneur et se redéfinit comme une création des hommes.

Une revue chrétienne portait auparavant le nom « Découvrons, restaurons ». L'appel était de découvrir par la Bible la nature de l'Église que Jésus a bâtie, et de la restaurer. C'est un défi digne d'être relevé et une œuvre que Dieu bénira.

CHAPITRE 3

Le financement de l'œuvre de l'Église

(*Chemin de Vérité*, Vol. 6, No. 1)

On n'a pas besoin de dire qu'il est presque impossible de vivre dans le monde aujourd'hui sans argent. C'est une évidence. Mais l'argent n'est pas seulement très important pour la vie des individus, il est aussi important pour certaines activités religieuses. Par exemple, une assemblée a généralement besoin de se pourvoir un lieu pour ses réunions. Ou bien elle loue un local ou bien elle paie ou construit son propre lieu de culte. L'Église est appelée à faire de bonnes œuvres en assistant les plus nécessiteux et ceux qui souffrent. L'Église a la tâche de propager la Parole de Dieu – quand l'argent est disponible, elle a la possibilité de faire travailler des évangélistes à plein temps, à distribuer de la littérature chrétienne, ou à employer les médias de masse. D'autres besoins qui nécessitent de l'argent pourraient être ajoutés à cette liste.

Mais où doit-on trouver ces fonds pour l'œuvre de l'Église? Comment faut-il financer les activités religieuses? Si nous considérons les groupes religieux qui nous entourent, nous constaterons plusieurs méthodes. Certains groupes imposent un taux annuel que chaque homme ou chaque femme doit payer. Les membres doivent aussi payer de l'argent s'ils désirent certains offices spirituels, tels que le baptême ou des prières spéciales. D'autres Églises organisent ce qu'elles appellent une fête des moissons, où l'on propose divers articles en vente aux enchères et ceux qui assistent acceptent de payer des prix exagérés, sachant que l'argent doit servir aux activités de l'Église. D'autres imposent des cotisations, d'autres vendent des objets qui sont censés avoir un pouvoir spirituel, d'autres font des collectes plusieurs fois chaque semaine, et d'autres encore s'engagent dans des activités qui peuvent leur rapporter de l'argent, telles que l'agriculture. Beaucoup insistent

sur la dîme et enseignent à leurs membres qu'ils ont l'obligation de donner à l'Église 10 % de ce qu'ils gagnent.

Est-ce que la Bible dit comment l'œuvre de Dieu doit être financée? Oui. En fait, la Bible nous dit beaucoup à ce sujet.

En lisant le Nouveau Testament, la première chose que nous constatons concernant le financement de l'Église, c'est qu'il y avait **une seule méthode employée : les offrandes, c'est-à-dire les dons volontaires des membres.**

Quand on dit «volontaires», il faut entendre ce qui est donné sans contrainte. Deux Corinthiens 9.7 dit clairement : «*Que chacun donne comme il l'a résolu en son cœur, sans tristesse ni contrainte; car Dieu aime celui qui donne avec joie.*» Il faut donc donner librement, parce qu'on veut donner. On doit décider soi-même combien on va donner. Quand nous donnons parce qu'on nous a imposé de donner une certaine somme, cela devient une sorte d'impôt, et pratiquement personne n'aime payer des impôts. On les paie parce qu'il le faut, mais ce n'est généralement pas avec joie. Quand on fait un cadeau à quelqu'un qu'on aime parce qu'on veut lui faire plaisir, là c'est autre chose. Dans ce cas on découvre, comme Jésus l'a dit en Actes 20.35, qu'«*il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir*».

Au commencement de l'Église de Jérusalem, l'attitude des chrétiens envers leurs biens leur permettait d'être très généreux : «*Nul ne disait que ses biens lui appartenissent en propre, mais tout était commun entre eux*» (Actes 4.32). On parle de ceux qui allaient jusqu'à vendre des champs et des maisons afin de subvenir aux besoins des plus pauvres. Mais il ne faut pas penser que cela leur avait été imposé comme dans certains pays communistes. Le chapitre suivant nous parle d'un couple nommé Ananias et Saphira, qui a vendu une propriété, mais a menti concernant le prix de vente. Ils ont retenu une partie de l'argent, ce qu'ils avaient le droit de faire, mais ils voulaient qu'on pense qu'ils avaient été aussi généreux que les autres. Les paroles que l'apôtre Pierre a adressées à Ananias montrent qu'il n'y avait pas de contrainte en ce qui concernait les dons : «*S'il n'eût pas été vendu, ne te restait-il pas? Et, après qu'il a été vendu, le prix n'était-il pas à ta disposition? [...] Ce n'est pas à des hommes que tu as menti, mais à Dieu*» (Actes 5.4).

Le petit livre de Philémon souligne aussi que ce que nous faisons pour Dieu doit être fait de bon cœur, volontairement. Voici

la mise en scène. Philémon, un chrétien de la ville de Colosse et ami proche de l'apôtre Paul, avait un esclave nommé Onésime. Ce dernier, ayant peut-être volé son maître, s'était évadé et s'est enfui à la ville de Rome. À Rome, il est entré en contact avec Paul, qui y était emprisonné à cause de sa prédication. Paul lui a annoncé la Bonne Nouvelle de Jésus, et Onésime s'est converti. Par la suite, Onésime s'est rendu très utile à Paul, qui n'avait pas la liberté de se déplacer. Mais au lieu de garder Onésime auprès de lui pour qu'il continue de lui rendre service, Paul l'a renvoyé à Philémon, avec une lettre, en lui demandant de pardonner à son ancien esclave et de le recevoir maintenant comme un frère en Christ. Aux versets 13 et 14 Paul écrit :

«J'aurais désiré le retenir auprès de moi, pour qu'il me servît à ta place, pendant que je suis dans les chaînes pour l'Évangile. Toutefois, je n'ai rien voulu faire sans ton avis, afin que ton bienfait ne soit pas comme forcé, mais qu'il soit volontaire.»

Ce que nous faisons de bien perd sa valeur si nous le faisons parce qu'on nous force à le faire.

Tout ceci n'est pas pour dire qu'il n'y a pas d'obligation de donner à Dieu, mais l'obligation est d'ordre moral. La contrainte vient de notre conscience et non de la politique de ceux qui nous conduisent. Considérez les paroles de Paul en 2 Corinthiens 8.8,9 qui font leur appel à l'exemple de Jésus lui-même. Après avoir cité l'exemple de la générosité des Églises de la Macédoine pour exhorter celle de Corinthe à bien participer à une œuvre de bienfaisance, l'apôtre écrit :

«Je ne dis pas cela pour donner un ordre, mais pour éprouver, par le zèle des autres, la sincérité de votre charité. Car vous connaissez la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, qui pour vous s'est fait pauvre, de riche qu'il était, afin que par sa pauvreté vous fussiez enrichis.»

Concernant ce même effort bénévole, Paul écrit en Romains 15.26,27 :

«Car la Macédoine et l'Achaïe ont bien voulu s'imposer une contribution en faveur des pauvres parmi les saints de Jérusalem. Elles l'ont bien voulu, et elles le leur devaient; car si les païens ont eu part à leurs avantages spirituels, ils doivent aussi les assister dans les choses temporelles.»

On voit clairement dans ces versets qu'il y avait la libre volonté de donner et en même temps la reconnaissance d'une obligation morale de donner.

En envoyant ses apôtres pour prêcher, Jésus leur a dit en Matthieu 10.8 : « *Vous avez reçu gratuitement; donnez gratuitement.* » Quand le chrétien considère tout ce que Dieu lui a donné et continue de lui donner dans sa grâce, il devrait vouloir donner en retour avec joie et reconnaissance. S'il ne peut pas le faire avec un tel esprit, Dieu ne veut pas de son offrande.

On devrait réexaminer plusieurs pratiques dans les Églises à la lumière de cette insistance biblique sur l'importance de donner sans contrainte. Quand les membres de l'Église doivent faire marquer dans un carnet qu'ils ont donné ce qui est exigé, quand on va chez les membres à domicile pour réclamer une dîme ou une cotisation qu'ils n'ont pas données d'eux-mêmes, quand on déduit une contribution automatiquement du bulletin de salaire de ceux qui travaillent pour l'Église ou ses ministères telles que les écoles primaires et secondaires – quand on fait ces choses, on introduit la contrainte, on enlève la joie et on transforme des dons d'amour en impôt.

Un autre principe concernant le financement de l'Église est le jour pour les collectes. Les Écritures précisent que ces dons volontaires sont réunis le premier jour de la semaine, c'est-à-dire le dimanche.

« Pour ce qui concerne la collecte en faveur des saints, agissez, vous aussi, comme je l'ai ordonné aux Églises de la Galatie. Que chacun de vous, le premier jour de la semaine, mette à part chez lui ce qu'il pourra, selon sa prospérité, afin qu'on n'attende pas mon arrivée pour recueillir les dons. » (1 Corinthiens 16.1,2)

Puisque le jour où toute l'Église se réunissait pour prendre la Sainte Cène était le dimanche (Actes 20.7), c'était l'occasion naturelle pour faire la collecte en même temps. Aucun autre jour de la semaine n'est mentionné dans le Nouveau Testament pour réunir les dons des membres. S'ils savent qu'il n'y aura pas de collecte le mercredi quand ils viennent ensemble pour étudier la Bible, ou le vendredi quand ils se réunissent pour la prière, ils apporteront le dimanche tout ce qu'ils ont à donner pour la semaine. Inutile donc de faire des collectes à chaque réunion.

Cela ne veut pas dire que le chrétien ne peut pas faire un don à un nécessiteux ou faire une bonne œuvre quelconque un autre jour de la semaine. Sur le plan individuel, *«pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi»* (Galates 6.10).

Combien fallait-il que chacun contribue à l'œuvre de Dieu? Le principe qu'on trouve partout dans le Nouveau Testament est que chacun donne selon ses moyens, ou selon sa prospérité. Nous avons déjà lu que Paul dit en 1 Corinthiens 16.2 que chacun doit mettre à part *«ce qu'il pourra, selon sa prospérité»*. En Actes 11, les chrétiens à Antioche ont appris qu'une famine allait se produire et peser beaucoup sur les habitants de la Judée. Le verset 29 dit : *«Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée.»*

Ce principe est contre l'idée d'imposer dans l'Église des cotisations où chaque homme doit payer la même somme. Tous n'ont ni les mêmes revenus ni les mêmes charges. Tous ne devraient pas donner la même chose.

Dire que l'on doit donner selon sa prospérité ne veut pas dire que certains sont exclus du devoir de donner à Dieu. Même les pauvres montraient leur foi et leur amour par leur façon de donner. Les Macédoniens étaient très pauvres, mais ils donnaient avec libéralité, c'est-à-dire avec générosité – ils donnaient beaucoup.

«Nous vous faisons connaître, frères, la grâce de Dieu qui s'est manifestée dans les Églises de la Macédoine. Au milieu de beaucoup de tribulations qui les ont éprouvées, leur joie débordante et leur pauvreté profonde ont produit avec abondance de riches libéralités de leur part. Ils ont, je l'atteste, donné volontairement selon leurs moyens, et même au-delà de leurs moyens [...] Et non seulement ils ont contribué comme nous l'espérions, mais ils se sont d'abord donnés eux-mêmes au Seigneur.» (2 Corinthiens 8.1-3,5)

L'histoire de la pauvre veuve en Luc 21.1-4 montre aussi que les pauvres ne sont pas exclus de cette question d'offrandes à Dieu. Cette femme n'a donné que deux petites pièces d'argent, mais c'était tout ce qu'elle avait pour vivre. Le Seigneur le savait, et il l'a louée pour le sacrifice qu'elle a fait.

Quand on parle de donner selon nos moyens, l'expression «nos moyens» ne se réfère pas à ce qui nous reste après avoir fait ce que

nous voulons faire. « Nos moyens » veut dire tout ce que Dieu nous donne. Or, nous devons donner à Dieu, Celui de qui nous avons tout reçu, avant de commencer à satisfaire à nos besoins personnels. Dans l'Ancien Testament, Dieu avait donné cet ordre à son peuple :

« Vous ne mangerez ni pain, ni épis rôtis ou broyés, jusqu'au jour même où vous apporterez l'offrande à votre Dieu. C'est une loi perpétuelle pour vos descendants, dans tous les lieux où vous habiterez. » (Lévitique 23.14)

Même chez les païens on reconnaît qu'il faut honorer son dieu avant de se servir soi-même. Ainsi, ils ne mangent pas d'ignames, par exemple, sans avoir observé leur fête des ignames. Si les Juifs et les païens ont assez de respect pour leurs dieux pour les mettre en premier lieu, nous les chrétiens devrions pouvoir faire autant. Donner selon nos moyens veut dire donner selon ce que Dieu nous a donné et non selon ce qui nous reste à la fin.

Mais combien de nos moyens faut-il donner ? La loi mosaïque ordonnait en Lévitique 27.30,32 de donner la dîme, ou 10 % de tous ses revenus. Cette loi n'a pas été reprise dans le Nouveau Testament, qui nous parle de donner avec générosité : *« Que celui qui donne le fasse avec libéralité »* (Romains 12.8). (Ne confondons pas librement, qui veut dire sans contrainte, et libéralement, qui veut dire généreusement.) *« N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité, car c'est à de tels sacrifices que Dieu prend plaisir »* (Hébreux 13.16). Pour le chrétien il n'y a pas de taux fixe, tel que la dîme, mais chacun doit s'examiner pour voir s'il est vraiment généreux avec Dieu. La dîme peut servir de point de repère pour s'évaluer. Par exemple, on pourrait se dire que, si Dieu exigeait un minimum de 10 % de ses serviteurs dans le passé, donner 3 ou 4 % de nos revenus aujourd'hui ne serait probablement pas généreux à ses yeux. Si TOUS les Juifs devaient forcément donner la dîme, quelle que soit leur position sociale, je ne pourrais pas dire que pour moi il n'est pas possible de donner autant. C'est une question de foi et de volonté. Il ne faut pas faire de la dîme une loi pour l'Église, mais la dîme peut me servir personnellement de point de départ en ce qui concerne mes dons. Dans l'amour que j'ai pour Dieu, j'essaierai de donner le plus possible.

Enfin, pour la gérance de l'argent qui est collecté, il faut que ce soit fait avec intégrité et transparence. Paul a parlé des précau-

tions prises avec l'argent donné pour aider les pauvres de la Judée.
Il dit :

« Nous agissons ainsi, afin que personne ne nous blâme au sujet de cette abondante collecte, à laquelle nous donnons nos soins; car nous recherchons ce qui est bien, non seulement devant le Seigneur, mais aussi devant les hommes » (2 Corinthiens 8.20,21)

Les assemblées locales étant autonomes, chacune doit gérer ce qui est donné. Les membres devraient savoir comment l'argent est utilisé. Tous devraient reconnaître que ce qui est dans la caisse de l'Église appartient à Dieu lui-même et doit être employé de manière à le glorifier.

Le plan de Dieu pour financer son œuvre est donc très simple et très beau. Chaque dimanche, chaque chrétien donne volontairement tout ce qu'il peut, selon sa foi, son amour pour le Seigneur, et sa reconnaissance pour la grâce de Dieu, *« car Dieu aime celui qui donne avec joie »*.

CHAPITRE 4

Travaillons ensemble

(Chemin de Vérité, Vol. 15, No. 5)

Il est très beau de voir des chrétiens travailler ensemble dans une franche collaboration pour la gloire de Dieu et l'avancement de la cause de Jésus-Christ. Voici le souhait que l'apôtre Paul exprime dans sa lettre aux Philippiens :

« J'aimerais voir que vous teniez bon dans l'unité spirituelle, combattant d'un seul cœur et d'une même âme pour la foi de l'Évangile, luttant comme un seul homme afin que d'autres arrivent à croire la Bonne Nouvelle. » (Phil. 1.27, Parole Vivante)

Dans ses autres épîtres, il compare parfois l'Église à un corps humain ; chaque membre a des capacités particulières à contribuer au bien commun.

« Car, comme nous avons plusieurs membres dans un seul corps, et que tous les membres n'ont pas la même fonction, ainsi, nous qui sommes plusieurs, nous formons un seul corps en Christ, et nous sommes tous membres les uns des autres [...] Nous avons des dons différents, selon la grâce qui nous a été accordée. » (Rom. 12.4-6)

Les membres d'une assemblée peuvent accomplir ensemble ce qu'ils seraient incapables de faire si chacun travaillait de façon isolée.

Nous comprenons cette collaboration assez facilement dans le contexte de l'assemblée locale, mais que dire de la coopération entre plus d'une assemblée ? Surtout là où les assemblées ne sont pas grandes, il est clair qu'il pourrait y avoir des avantages dans le fait de réunir des ressources et entreprendre ensemble des efforts collectifs. Mais y a-t-il des dangers dont il faut se méfier ? Y a-t-il des manières d'y procéder sans violer des principes bibliques ou faire ce que la Parole de Dieu n'a pas autorisé ?

FORMES DE COLLABORATION QUE NOUS VOYONS DANS L'ÉGLISE DE LA BIBLE

En lisant le Nouveau Testament, il semble évident que les différentes assemblées n'évoluaient pas dans l'isolement, sans contact avec des chrétiens dans d'autres assemblées locales. Une Église ne s'intéressait pas uniquement à ce qui se passait en son propre sein ; elle cherchait à implanter et à fortifier des assemblées en d'autres communautés, voire d'autres pays. Conduite par le Saint-Esprit, l'Église de la ville d'Antioche envoya Barnabas et Saul (Paul) pour qu'ils prêchent l'Évangile et établissent des assemblées à Chypre, en Phrygie, en Lycaonie et d'autres provinces (Actes 13, 14). À la fin de leur mission, ces deux frères « *convoquèrent l'Église, et ils racontèrent tout ce que Dieu avait fait avec eux, et comment il avait ouvert aux nations la porte de la foi* » (Actes 14.27). L'assemblée d'Antioche n'a pas assumé un rôle d'« Église mère » vis-à-vis les Églises locales établies au cours de ce voyage, mais elle démontrait un intérêt fraternel pour leur bien-être. « *Paul dit à Barnabas : Retournons visiter les frères dans toutes les villes où nous avons annoncé la parole du Seigneur pour voir en quel état ils sont* » (Actes 15.36).

Quand un frère voyageait vers une autre ville, son assemblée lui remettait une lettre pour l'assemblée qui se trouvait à sa destination : « *Comme [Apollos] voulait passer en Achaïe, les frères l'y encourageaient, et écrivirent aux disciples de le bien recevoir. Quand il fut arrivé, il se rendit, par la grâce de Dieu, très utile à ceux qui avaient cru* » (Actes 18.27; voir aussi Rom. 16.1,2). Nous voyons aussi que Paul demandait à tel ou tel frère de se rendre auprès d'une assemblée ailleurs pour l'encourager, l'exhorter ou l'enseigner davantage ou pour lui en apporter des nouvelles (1 Th. 3.1-3; Col. 4.7,8; etc.). Dans l'autre sens, nous voyons que certaines assemblées contribuaient financièrement aux besoins des serviteurs de Dieu comme Paul pour qu'ils puissent enseigner et fortifier d'autres assemblées (2 Cor. 11.8,9; Phil. 4.14-16).

Notons également que les assemblées se souciaient les unes des autres pour ce qui est des besoins physiques en temps de crise, surtout en ce qui concernait celles qui étaient les plus vulnérables.

« En ce temps-là, des prophètes descendirent de Jérusalem à Antioche. L'un d'eux, nommé Agabus, se leva, et annonça par l'Esprit qu'il y aurait une grande famine sur toute la terre. Elle arriva, en

effet, sous [l'empereur] Claude. Les disciples résolurent d'envoyer, chacun selon ses moyens, un secours aux frères qui habitaient la Judée. Ils le firent parvenir aux anciens par les mains de Barnabas et de Saul. » (Actes 11.27-30)

À une autre occasion, «*les chrétiens de Macédoine et d'Achaïe ont décidé de faire une collecte en faveur des pauvres appartenant au peuple de Dieu à Jérusalem*» (Rom. 15.26, FC). Les Églises n'ont pas créé de structure permanente pour de tels efforts, mais chaque assemblée a choisi un membre pour qu'ensemble les frères désignés apportent cette grosse somme d'argent en sécurité et dans la transparence jusqu'à sa destination (2 Cor. 8.16-23).

FORMES D'ORGANISATION QU'ON NE VOIT PAS DANS LE NOUVEAU TESTAMENT

Dans toutes ces activités d'intérêt commun, aucun siège n'a été établi, aucun bureau exécutif n'a été créé, aucune assemblée générale réunissant les délégués de toutes les Églises locales n'a été organisée, ni pour administrer la vie collective de ces Églises ni pour imposer quoi que ce soit à des assemblées individuelles. Ceux qui prônent la création des ce genre d'organe administratif citent souvent le cas du soi-disant «*Concile de Jérusalem*» en Actes 15, qui s'est penché sur la question soulevée dans l'Église d'Antioche.

«Quelques hommes, venus de la Judée, enseignaient les frères, en disant : Si vous n'êtes circoncis selon le rite de Moïse, vous ne pouvez être sauvés. Paul et Barnabas eurent avec eux un débat et une vive discussion; et les frères décidèrent que Paul et Barnabas, et quelques-uns des leurs, monteraient à Jérusalem vers les apôtres et anciens, pour traiter cette question. » (Actes 15.1,2)

En Actes 15 il n'est pas question de plusieurs assemblées qui envoient des délégués pour former un concile. Il n'est pas question de formuler un programme de réunions annuelles. Il n'est pas question de choisir des officiers tels qu'un président ou un secrétaire général. Il n'est pas question de dire aux différentes assemblées locales comment elles devaient faire leur travail. En outre, il ne faut pas oublier que les hommes qui ont délibéré sur la question de la circoncision des païens en Actes 15 étaient des hommes inspirés. Dans ce chapitre nous avons tout simplement une assemblée ayant une question qui envoie des messagers pour la présenter

à une autre assemblée où il y a des hommes inspirés. Ils sont loin de créer un siège et initier un congrès annuel. Cette réunion ne ressemble aux conciles modernes ni dans sa composition, ni dans son but, ni dans son origine.

UN ASPECT NÉCESSAIRE À UN RETOUR À LA BIBLE

Il y a plus de deux cents ans aux États-Unis, bon nombre de croyants commencèrent à voir comme un mal la multiplicité d'Églises ayant chacune son nom et ses doctrines qui la distinguaient des autres. Ils ont compris que ce phénomène était contraire à la volonté du Seigneur (Jean 17.20,21; 1 Cor. 1.10-13). Ils se sont dit que ce qu'ils avaient en commun, c'était la Bible, et qu'ils pourraient faire beaucoup de progrès vers l'unité s'ils laissaient de côté toute doctrine et toute pratique qui n'étaient pas clairement autorisées dans le Nouveau Testament. Ils ont conclu, en outre, qu'ils ne pourraient jamais être sûrs de la faveur de Dieu s'ils faisaient ce qui n'était pas enseigné dans sa Parole (Matt. 15.9; 2 Jean 9-11; etc.). Ils se mirent à appeler tout le monde à faire retour à la Bible, à être tout simplement chrétiens. Au lieu de créer une nouvelle dénomination, ils voulurent retrouver la simplicité de l'Église que Jésus avait promis de bâtir (Matt. 16.18). Ceux qui lançaient cet appel se trouvaient en différents états et n'étaient souvent pas au courant du fait que des personnes ailleurs tentaient la même chose.

Dans l'État de Kentucky, les membres et les dirigeants d'un groupe d'assemblées presbytériennes acceptèrent le principe de suivre la Bible comme seul guide. Ce principe, pourtant, les amena bientôt à douter du bien-fondé de leur existence en tant qu'organisation, qu'ils avaient nommée le « Presbytère de Springfield ». Ce n'est pas qu'ils étaient découragés par la lenteur des conversions. Au contraire, dans la première année de leur existence, ils avaient présidé à la création d'une quinzaine d'assemblées locales. Mais dans leur étude de la Bible, ces hommes n'ont trouvé aucune justification pour soutenir l'existence ni de leur dénomination ni de leur rôle à sa tête. Ces dirigeants entreprirent donc une action courageuse et inédite : ils rédigèrent un document pour renoncer à leur propre autorité religieuse et dissoudre volontairement l'organisation qu'ils avaient créée. Ce document, parfois un peu humoristique, prit la forme du testament d'une personne sur le

point de mourir et exprimant ses dernières volontés. Le titre du document est, en effet, « Testament et dernières volontés du Presbytère de Springfield », signé le 28 juin 1804.

En voici un extrait :

« Nous voulons que ce corps meure, qu'il soit dissous, et qu'il devienne un avec le corps de Christ [...] car il n'y a qu'un seul corps, et un seul Esprit, comme aussi nous avons été appelés à une seule espérance par notre vocation.

« Nous voulons que notre nom de distinction, avec son titre révérend, soit oublié, et qu'il n'y ait qu'un seul Seigneur sur l'héritage de Dieu et que son nom soit unique.

« Nous voulons que notre pouvoir de faire des lois pour gouverner l'Église soit aboli à jamais, que le peuple ait libre accès à la Bible et qu'il adopte la loi de l'esprit de vie en Jésus-Christ [...]

« Nous voulons que le peuple prenne désormais la Bible comme le seul guide sûr pour aller au ciel. »

Quelques années plus tard, dans l'État d'Ohio, des Églises baptistes ont créé « l'Association de la Mahoning ». En 1827 elle engagea comme évangéliste un homme du nom de Walter Scott. Pendant trois ans cette dénomination a connu une croissance rapide, avec plus de mille baptêmes chaque année. Scott prêchait un retour au christianisme du Nouveau Testament et la nécessité d'avoir de l'autorité biblique pour tout ce qu'on enseignait ou pratiquait. En écoutant cette prédication, quelques-uns commencèrent à se demander quel passage biblique autorisait l'existence de leur propre organisation, l'Association de la Mahoning. Alors, en août 1830, lors de sa convention annuelle, l'association prit la résolution de se dissoudre. Les Églises locales qui avaient composé cette organisation continuèrent d'exister et même de grandir ; elles continuèrent d'organiser de grandes rencontres pour s'exhorter et s'inspirer. Mais l'organisation formelle, son planning centralisé, ses déclarations officielles au nom de toutes les assemblées locales – tout cela a pris fin.

LA POSSIBILITÉ DE RÉINTRODUIRE CE QU'ON A REJETÉ

Malheureusement, quelques-uns de ceux qui s'étaient dégagés de structures non bibliques sont tombés plus tard dans un piège.

Ils ont donné leur consentement à la création de «réunions de coopération». Chaque assemblée dans un district ou un état envoyait des délégués qui, une fois rassemblés, s'organisaient en choisissant présidents, secrétaires généraux, trésoriers, etc. Ils prétendaient, peut-être sincèrement, que leur objectif n'était pas de violer l'autonomie des assemblées locales en faisant des lois pour elles, mais de s'entretenir sur les moyens d'évangéliser les communautés où se trouvaient les assemblées-membres. Par leurs délégués, les assemblées promettaient certaines sommes d'argent pour financer la prédication de l'Évangile. «Les réunions de coopération» choisissaient alors des évangélistes, fournissaient leurs salaires et les autorisaient à travailler dans telle ou telle zone.

La suite logique de cette façon de procéder au travail fut l'organisation en 1849 de ce qu'on appelait «la Société Missionnaire». Elle adopta un règlement intérieur qui fixa le niveau de cotisations à verser pour y faire partie et qui donna au bureau exécutif le pouvoir de nommer des missionnaires, décider de leur soutien et de leur champ de travail, les superviser, les renvoyer en cas de besoin et présenter un rapport sur leurs activités lors de la convention annuelle. N'importe quelle assemblée, n'importe quel individu pouvait y adhérer à condition de verser la cotisation exigée. On prétendait que cette organisation n'avait pas d'autre but que d'aider les assemblées dans la tâche d'évangélisation du monde et qu'elle ne représentait aucune menace au principe de l'autonomie des assemblées.

De nombreuses assemblées choisirent de ne pas participer à la «Société» ou s'en retirèrent après avoir mieux compris son fonctionnement. Elles trouvaient que ni son existence ni son mode de financement n'était autorisé par la Bible. Certaines trouvaient, en plus, que malgré les promesses, la Société Missionnaire empiéterait inévitablement sur l'indépendance des assemblées. Ils n'ont pas eu tort.

Moins de 15 ans après sa création, la société se permettait de faire des déclarations sur la politique nationale au nom de toutes les assemblées, comme si elle était leur porte-parole officielle. De plus en plus, des évangélistes et des assemblées qui ne soutenaient pas la Société étaient calomniés ou tenus à l'écart. Trente ans après sa création, les Sociétés Missionnaires des différents états

essayaient de consolider leur pouvoir sur les Églises dans leurs états respectifs. Au Mississippi, la Société mettait tout en œuvre pour que les titres fonciers de tous les lieux de culte des Églises du Christ soient faits à son nom ; au Kansas et en Caroline du Nord, les Sociétés voulaient empêcher que des assemblées engagent des prédicateurs qui n'avaient pas été approuvés et ordonnés par la Société. Au Missouri, la Société se dota de l'autorité de superviser toutes les écoles dans l'état que les frères avaient créées.

L'espace ne permet pas de retracer toute l'évolution de ces institutions, mais les Églises qui ont pris le chemin des «réunions de coopération» et des «Sociétés Missionnaires», connues sous le nom «Disciples du Christ», finirent en 1968 par mettre en place une structure internationale qui légifère sur la doctrine aussi bien que les affaires pratiques, et qui ne fait même plus semblant de respecter l'autonomie des Églises locales. Les voilà donc revenus à la case départ : ceux qui s'étaient libérés d'une forme de gouvernement non biblique afin d'être tout simplement l'Église de la Bible se retrouvent une fois de plus avec une bureaucratie étrangère à la Parole de Dieu.

Avec cela ils ont compromis un tas de convictions bibliques sur l'adoration, le plan du salut, le rôle des femmes, l'inspiration de la Bible, la nécessité de la foi en Jésus-Christ pour avoir accès à Dieu, et bien d'autres sujets. Ces Églises servent ainsi de triste illustration d'un principe que nous avons souligné il y a très longtemps dans un autre numéro de Chemin de Vérité :

«L'abandon de l'autonomie des Églises représente déjà une apostasie, mais elle facilite l'apostasie sur d'autres plans. Quand toutes les Églises sont indépendantes et qu'une Église locale s'égare par une erreur doctrinale, les autres Églises peuvent rester dans la vérité. Elles ne seront pas forcément contaminées par la fausse doctrine. Par contre, quand les Églises sont soumises à une direction régionale ou nationale et qu'une erreur s'introduit au niveau de la direction, la fausse doctrine s'étend rapidement sur toute l'Église. La hiérarchie est presque toujours dotée de certains moyens pour assurer la conformité des Églises locales, que ce soit des pressions sociales ou des pressions financières.» (Vol. 3, No. 1 - «L'autonomie des Églises»)

Et tout a commencé par le fait de vouloir améliorer le dessein de Dieu selon lequel son œuvre dans le monde doit se faire dans le cadre des Églises locales dont la Bible nous parle. Reconnaissons la sagesse de Dieu et suivons son plan. L'autonomie des assemblées ne les oblige pas à vivre dans l'isolement, sans possibilité de s'entraider; elle n'exclut ni la collaboration volontaire, ni la communion fraternelle, ni le soutien moral ou matériel à des assemblées sœurs. On n'a pas besoin de créer des associations distinctes de l'Église, de nommer des présidents ou des trésoriers, de s'arroger le pouvoir de régler des problèmes internes des assemblées, d'agir comme porte-parole des Églises, ou de décider d'un programme de travail collectif pour tous les jeunes, ou toutes les femmes, ou tous les évangélistes dans un pays ou un district.

Que nos assemblées organisent des rencontres, des retraites, des conférences et séminaires, des débats publics, des stages de formation biblique, etc. Qu'elles invitent les autres assemblées à y prendre part. Si l'événement concerne juste des femmes ou des adolescents ou des couples mariés, qu'elles invitent les femmes, ou les adolescents ou les couples mariés des autres assemblées. On n'a pas besoin de créer un bureau exécutif – vous serez agréablement surpris en voyant ce qui peut se réaliser quand nous communiquons les uns avec les autres et que nous avons un esprit d'amour et de partage. *«Combattant d'un seul cœur et d'une même âme pour la foi de l'Évangile, luttons comme un seul homme afin que d'autres arrivent à croire la Bonne Nouvelle.»*

CHAPITRE 5

L'œuvre d'un évangéliste

(*Chemin de Vérité, Vol. 9, No. 2*)

QUI EST ÉVANGÉLISTE ?

Le mot «évangéliste» vient d'un mot grec qui veut dire simplement «quelqu'un qui annonce une bonne nouvelle», telle qu'une victoire militaire. Dans le contexte chrétien, le sens est, bien sûr, plus précis. Il s'agit de celui qui annonce la bonne nouvelle du salut en Jésus-Christ, la bonne nouvelle que Jésus est mort pour nos péchés et qu'il est ressuscité d'entre les morts. En effet, le mot «évangile» signifie, littéralement, bonne nouvelle, et il n'y a pas de meilleure nouvelle que celle-ci : notre Dieu nous offre le plein pardon et une place avec lui dans la gloire éternelle !

Il est certainement vrai que tous les chrétiens ont le privilège et la responsabilité d'annoncer aux hommes perdus cette merveilleuse nouvelle. Quand Jésus a donné aux apôtres l'ordre de prêcher l'Évangile et de baptiser ceux qui croiraient, il a ajouté : «*Et enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit*» (Matthieu 28.20). Comme il venait de leur prescrire de faire de toutes les nations ses disciples, il va sans dire que tous ceux qui acceptaient l'Évangile devaient à leur tour le propager. Les chrétiens sont donc tous, dans un sens, des évangélistes – ou au moins ils devraient l'être.

Mais en lisant le Nouveau Testament, nous voyons que le mot évangéliste était employé dans un sens un peu plus limité que cela. En Actes 21.8, un certain homme est identifié comme «Philippe l'évangéliste». Si tout le monde dans l'Église était évangéliste, ce terme n'aurait pas aidé à identifier ce Philippe parmi tous ceux qui portaient le même nom. Et comme on pourrait le déduire d'Éphésiens 4.11, les évangélistes pouvaient être distingués des apôtres, des prophètes et des pasteurs.

Si tous les chrétiens ont la responsabilité d'évangéliser, en quoi certains chrétiens seraient-ils appelés «évangélistes» et d'autres

non ? Sans doute, ils étaient désignés « évangelistes » compte tenu, d'un côté, d'une aptitude ou d'une formation reçue en ce qui concerne l'évangélisation, ou de l'autre côté, du fait qu'ils se donnaient spécialement à cet aspect du travail de l'Église. On est évangeliste parce qu'on a une capacité particulière pour annoncer la Bonne Nouvelle de Jésus ET parce qu'on exploite cette capacité, c'est-à-dire qu'on fait « l'œuvre d'un évangeliste » (2 Timothée 4.5).

SON ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ÉGLISE

Il est évident qu'un évangeliste va vers ceux qui ne sont pas encore chrétiens afin de les gagner pour Christ. Mais Éphésiens 4 nous indique que l'évangéliste a également quelque chose à faire pour ceux qui sont déjà membres de l'Église.

« Et [Jésus] a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangelistes, les autres comme pasteurs et docteurs, pour le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ, afin que nous ne soyons plus des enfants, flottant et emportés à tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, [...] mais que [...] nous croissions à tous égards en celui qui est le chef, Christ. » (Éphésiens 4.11-15)

Tous les conducteurs cités dans ce verset contribuent au « perfectionnement » des chrétiens, pour les amener à grandir en connaissance et en foi et à pouvoir servir. Que ferait un évangeliste pour ceux qui sont déjà sauvés ? Deux possibilités se présentent à l'esprit : (1) ayant une connaissance et une expérience pratiques dans le domaine de l'évangélisation, il est probable qu'un aspect du service rendu à l'Église par les évangelistes était le fait de former les autres chrétiens à pouvoir mieux répandre la Bonne Nouvelle et amener les gens à se convertir ; (2) il est certain que les évangelistes, après avoir fait des disciples, avaient la tâche de montrer aux nouveaux convertis les principes de base de la vie chrétienne, de les affermir dans la foi, et, là où l'Église n'existait pas encore, de regrouper les nouveaux chrétiens en assemblées locales. Il devait aussi, dans ce cas, leur montrer le bon fonctionnement d'une Église. Cette idée sera appuyée par ce que nous verrons en 1 et 2 Timothée et Tite.

LES CONSEILS À TIMOTHÉE ET TITE

Dans le Nouveau Testament, nous avons, en effet, trois épîtres de l'apôtre Paul qui s'adressent à Timothée et à Tite. Ces deux serviteurs de Dieu, plus jeunes que Paul, avaient été chargés par ce dernier de travailler respectivement avec l'Église d'Éphèse et celles de l'île de Crète. On a l'habitude d'appeler ces trois livres du Nouveau Testament « les épîtres pastorales », mais en fait, Timothée et Tite ne sont pas décrits comme étant des « pasteurs ». Paul exhorte Timothée à faire, par contre, l'œuvre d'un évangéliste ; il devait évangéliser. Mais les instructions de Paul semblent confirmer que les évangélistes devaient amener les convertis et les assemblées à un certain niveau de maturité.

Timothée et Tite devaient enseigner. Paul dit en 1 Timothée 4.13,16 : « *Applique-toi à la lecture, à l'exhortation, à l'enseignement [...] Veille sur toi-même et sur ton enseignement ; persévère dans ces choses, car, en agissant ainsi, tu te sauveras toi-même et ceux qui t'écoutent.* » Dans ces épîtres Paul précise certaines choses que Timothée, à Éphèse, et Tite, sur l'île de Crète, devaient enseigner à différents groupes au sein de l'Église : les serviteurs, les riches, les vieillards, les femmes âgées, les jeunes femmes, les jeunes hommes, les veuves, etc. Paul insiste beaucoup sur la saine doctrine (ou enseignement) qu'il fallait dispenser.

Timothée et Tite devaient également armer les jeunes Églises contre la fausse doctrine. En 1 Timothée 4.1,2 il donne cet avertissement :

« Mais l'Esprit dit expressément que, dans les derniers temps, quelques-uns abandonneront la foi, pour s'attacher à des esprits séducteurs et des doctrines de démons, par l'hypocrisie de faux docteurs... »

Il signale par la suite deux exemples de ces fausses doctrines, et ajoute au verset 6 : « *En exposant ces choses aux frères, tu seras un bon ministre de Jésus-Christ, nourri des paroles de la foi et de la bonne doctrine que tu as exactement suivie.* »

Paul avait dit au début de son épître, d'ailleurs, qu'il avait engagé Timothée à rester à Éphèse « *afin de recommander à certaines personnes de ne pas enseigner d'autres doctrines* » (1 Timothée 1.3).

Un troisième devoir de l'évangéliste que nous trouvons dans ces épîtres est celui de préparer d'autres hommes à pouvoir enseigner dans l'Église. Paul dit en 2 Timothée 2.2 : « *Ce que tu as entendu de*

moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des hommes fidèles, qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres. »

Enfin, une autre responsabilité que Paul a confiée à Tite est citée en Tite 1.5 : *« Je t'ai laissé en Crète, afin que tu mettes en ordre ce qui reste à régler, et que, selon mes instructions, tu établisses des anciens dans chaque ville. »*

Paul et Barnabas avaient fait la même chose dans la Galatie, selon Actes 14.23 : *« Ils firent nommer des anciens dans chaque Église, et, après avoir prié et jeûné, ils les recommandèrent au Seigneur, en qui ils avaient cru. »*

Tite n'avait pas besoin de choisir personnellement des anciens pour chaque Église locale. Il aurait sans doute procédé de la même manière que les apôtres ont fait en Actes 6 où il était question de désigner des hommes pour une autre tâche dans l'Église : ils ont parlé à l'assemblée en ces termes : *« C'est pourquoi, frères, choisissez parmi vous sept hommes, de qui l'on rende un bon témoignage, qui soient pleins d'Esprit Saint et de sagesse, et que nous chargerons de cet emploi »* (Actes 6.3).

Dans l'Épître à Tite, Paul a, en effet, donné une liste de critères à remplir par ceux qui seraient appelés à servir leurs assemblées comme anciens. Tite devait enseigner ces critères dans chaque assemblée locale, afin que les membres eux-mêmes, qui connaissaient les leurs, puissent savoir choisir leurs propres anciens.

Rien dans le texte ne suggère que Tite devait par la suite superviser les anciens dans leur travail. Il jouait simplement un rôle pour amener les assemblées à une plus grande maturité spirituelle. Il était un serviteur parmi tant d'autres que le Seigneur avait donnés à son Église pour

« le perfectionnement des saints en vue de l'œuvre du ministère et de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous soyons tous parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à l'état d'homme fait, à la mesure de la stature parfaite de Christ. »
(Éphésiens 4.12,13)

LES RAPPORTS ENTRE ÉVANGÉLISTE ET ASSEMBLÉE

Le soutien financier ?

La Parole de Dieu enseigne clairement qu'il est normal de soutenir matériellement ceux qui nous enseignent dans les choses

spirituelles. En envoyant ses disciples pour prêcher dans tous les lieux où lui-même devait aller, Jésus leur dit d'accepter d'être hébergés et nourris par ceux à qui ils annonceraient la Bonne Nouvelle, « *car l'ouvrier mérite son salaire* » (Luc 10.7). L'apôtre Paul enseigna le même principe : « *Que celui à qui l'on enseigne la parole fasse part de tous ses biens à celui qui l'enseigne* » (Galates 6.6). (Voir aussi Romains 15.26,27.) La discussion la plus longue de ce principe se trouve en 1 Corinthiens 9.1-19, où l'apôtre Paul affirme son droit en tant que prédicateur de l'Évangile de recevoir un soutien de la part de ceux qu'il enseignait. Au verset 14 il va jusqu'à dire que « *le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Évangile de vivre de l'Évangile* ». Le contexte montre, pourtant, que cette phrase doit être comprise dans le sens d'une autorisation de recevoir du soutien matériel et non comme une obligation d'exiger un salaire de l'Église. Dans les versets 15 à 19, en effet, Paul explique pourquoi lui-même n'avait pas demandé aux Corinthiens de lui donner ce soutien quand il travaillait parmi eux. Mais bien que Paul n'ait pas « *usé de son droit* », et enseignait par son exemple qu'il y a des situations où il vaut mieux ne pas en user, il affirme clairement qu'un évangéliste peut travailler à plein temps à la prédication de l'Évangile et être soutenu par l'Église.

La valeur du service à plein temps

En fait, toute assemblée devrait chercher à soutenir au moins un évangéliste fidèle pour qu'il se donne pleinement à l'évangélisation – soit en travaillant au sein de l'assemblée qui lui donne les moyens de vivre, soit en travaillant dans un autre endroit où le besoin est plus grand, où il y a moins d'ouvriers pour le Seigneur. C'est ce que l'Église de Philippiques faisait à l'égard de Paul (Philippiques 4.15,16; Actes 18.1-5). Ce dernier exerçait à Corinthe son métier de faiseur de tentes, tout en prêchant l'Évangile. Mais l'aide envoyée par les Philippiques lui permit de « *se donner tout entier à la parole, attestant aux Juifs que Jésus était le Christ* ». La possibilité d'évangéliser à plein temps permet de répandre la Bonne Nouvelle plus rapidement et de sauver plus d'âmes. En donnant généreusement pour que d'autres soient capables d'évangéliser davantage, les chrétiens qui donnent participent à la prédication tout comme ceux qui annoncent la Parole. L'apôtre Jean dit à Gaïus, concernant certains frères qui se rendaient quelque part pour y apporter l'Évangile :

«Tu feras bien de pourvoir à leur voyage d'une manière digne de Dieu. Car c'est pour le nom de Jésus-Christ qu'ils sont partis, sans rien recevoir des païens. Nous devons donc accueillir de tels hommes afin d'être ouvriers avec eux pour la vérité.» (3 Jean 6-8)

La prédication de l'Évangile est un travail urgent qui demande des sacrifices de la part de chacun de nous; des âmes éternelles sont en danger!

Il faut retenir, cependant, qu'il ne doit pas y avoir de honte pour un évangéliste de faire autre travail pour subvenir à ses besoins. Il peut se trouver dans une situation où, quelle que soit la raison, son assemblée ne le soutient pas matériellement. Paul écrit à l'Église de Thessalonique :

«Vous savez vous-mêmes comment il faut nous imiter, car nous n'avons pas vécu parmi vous dans le désordre. Nous n'avons mangé gratuitement le pain de personne; mais, dans le travail et dans la peine, nous avons été nuit et jour à l'œuvre, pour n'être à charge à aucun de vous. Ce n'est pas que nous n'en ayons le droit, mais nous avons voulu vous donner en nous-mêmes un modèle à imiter.» (2 Thessaloniens 3.7-9)

Un prédicateur peut travailler de ses mains, tout en prêchant la Parole de Dieu.

Le respect

Nous devrions respecter et être reconnaissants envers ceux qui se consacrent de manière particulière à l'avancement de la cause de Christ et l'édification de son Église. Qu'ils soient des évangélistes, des anciens, des diacres ou des enseignants, la Bible nous dit à leur égard :

«Nous vous prions, frères, d'avoir de la considération pour ceux qui travaillent parmi vous, qui vous dirigent dans le Seigneur, et qui vous exhortent. Ayez pour eux beaucoup d'affection, à cause de leur œuvre.» (1 Thessaloniens 5.12,13)

Il y a lieu de respecter l'évangéliste pour son travail, son service utile, les sacrifices qu'il fait pour la cause du Seigneur. Le respect qui est recommandé n'est pas pour un « poste » qu'il occupe, comme c'est le cas pour les rois et les gouverneurs, que l'on doit honorer qu'ils soient de bon caractère ou pas (Romains 13.1-7). Quand Paul dit à Timothée : *«Que personne ne méprise ta jeunesse»*,

il a montré en même temps la manière d'éviter que les autres le méprisent : « *Mais sois un modèle pour les fidèles, en parole, en conduite, en charité, en foi, en pureté* » (1 Timothée 4.12). Le respect de ce genre ne se commande pas ; il est gagné par une vie pieuse et le travail dévoué.

L'évangéliste n'est pas un chef de l'Église, et l'autorité qu'il peut avoir ne réside pas dans sa personne ou dans son rang, mais dans la Parole de Dieu qu'il prêche. Pas plus qu'un autre membre, il n'a aucun droit d'imposer à l'Église sa propre volonté, son goût, ses opinions.

Les titres d'honneur

Beaucoup de prédicateurs ont besoin de relire souvent les paroles que Jésus adressa à ses apôtres en Matthieu 23.8-12 :

« Mais vous, ne vous faites pas appeler Rabbi ; car un seul est votre Maître, et vous êtes tous frères. Et n'appellez personne sur la terre votre Père ; car un seul est votre Père, celui qui est dans les cieux. Ne vous faites pas appeler directeurs ; car un seul est votre directeur, le Christ. Le plus grand parmi vous sera votre serviteur. Quiconque s'élèvera sera abaissé, et quiconque s'abaissera sera élevé. »

Peu importe si le titre que l'on se donne ou que l'on accepte que les autres nous donnent est « Pasteur » ou « Serviteur de Dieu » plutôt que « Rabbi » ou « Père ». Les expressions que nous employons comme titres d'honneur n'ont pas de place parmi nous. Le désir de se faire honorer ou exalter est contraire à l'attitude que nous enseigne la Parole de Dieu.

Remarquons en passant que, selon la Bible, un évangéliste n'est pas la même chose qu'un pasteur. Si les membres de l'Église appellent l'évangéliste « pasteur », ou si lui-même accepte qu'on l'appelle ainsi, ce n'est pas correct. Nous devons « faire les choses bibliques de la manière biblique et appeler les choses bibliques par des noms bibliques ». Autrement nous ajoutons à la confusion qui empêche les hommes de comprendre la Bible.

LE RÔLE DES ÉCOLES DE FORMATION BIBLIQUE

Comment devient-on qualifié comme évangéliste ? Il n'y a pas un seul moyen d'acquérir les connaissances et l'expérience qui permettent à un homme de faire l'œuvre d'un évangéliste. On peut faire une sorte d'apprentissage auprès d'un évangéliste expéri-

menté. Il semble que l'apôtre Paul formait ainsi des hommes sur le terrain, comme il l'a fait pour Timothée. On peut faire partie d'un groupe de personnes formées ensemble. Jésus formait douze hommes à la fois (sans compter les 70 disciples qu'il prépara et envoya prêcher selon Luc 10). Beaucoup aujourd'hui ont l'occasion de fréquenter une école de formation biblique pour approfondir leurs connaissances et apprendre à mieux travailler. Une telle école peut rendre un grand service aux Églises en fournissant cette formation.

Il faut comprendre, pourtant, que l'école biblique n'est pas le siège de l'Église dans le pays où il se trouve ; son directeur n'est pas un arbitre pour les assemblées ; l'école n'a pas le rôle de placer ou affecter des évangélistes. Ces écoles existent tout simplement comme l'effort de certains évangélistes ou certaines assemblées pour satisfaire au besoin identifié en 2 Timothée 2.2, où Paul dit : « Ce que tu as entendu de moi en présence de beaucoup de témoins, confie-le à des hommes fidèles qui soient capables de l'enseigner aussi à d'autres. »

Mais comme nous l'avons dit : ces écoles ne sont pas le seul moyen d'être formé ; certains frères qui n'ont jamais fréquenté une telle école connaissent mieux la Bible et la prêchent de manière plus efficace que la plupart de ceux qui les ont fréquentées. Ajoutons que le diplôme ou certificat octroyés par une école ne confère aucune autorité à celui qui le reçoit et ne met ni l'Église ni les formateurs sous une obligation quelconque d'engager l'étudiant qui achève la formation.

CONCLUSION

Le rôle de l'évangéliste est souvent mal compris, non seulement par l'Église, mais aussi par de nombreux évangélistes eux-mêmes. Son travail n'est pas : de diriger les assemblées locales, d'organiser leurs activités, de fournir ou de trouver des moyens financiers pour l'œuvre, de superviser quoi que ce soit. L'évangéliste est essentiellement quelqu'un qui se donne à la proclamation de l'Évangile pour amener des pécheurs à se convertir et qui continue d'enseigner la Parole pour amener les convertis et les assemblées vers la maturité. Que ce travail soit rémunéré financièrement ou pas, que l'évangéliste soit honoré ou pas, c'est un travail noble dont on ne peut jamais mesurer la valeur. Beaucoup de choses auxquelles on

peut se consacrer dans la vie sont, en fin de compte, pour utiliser le terme du roi Salomon, «vanité des vanités», sans valeur sur le plan éternel. Mais le travail de porter aux hommes perdus l'Évangile qui peut les sauver – voilà un ministère «glorieux» (2 Corinthiens 3.6-9).

Table des matières

Introduction	3
Ne pas aller au-delà de ce qui est écrit.....	8
L'autonomie des Églises	16
Le financement de l'œuvre de l'Église	23
Travaillons ensemble.....	30
L'œuvre d'un évangéliste	38

Éditions C.E.B.
4806 Trousdale Dr. - Nashville, TN 37220 - États-Unis
www.editionsceb.com
Imprimé aux États-Unis - © Tous droits réservés

Q-121